

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°14 du 11 avril 2008**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense.

*Du 22 juin 2007*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ARRÊTÉ portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense.**

*Du 22 juin 2007*

NOR D E F D 0 7 5 7 9 4 4 A

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte abrogé :*

Arrêté du 1er mars 2004 (JO du 17, p. 5194 ; BOC, 2004, p. 2091. ; BOEM 430.1.1.1) modifié.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 430.1.1.1.

*Référence de publication :* JO n° 162 du 14 juillet 2007, texte n° 31, p. 11952 ; signalé au BOC 14/2008.

---

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 49-500 du 11 avril 1949 portant application pour les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer du décret du 6 avril 1942 relatif aux marchés passés au nom de l'État ;

Vu le décret n° 51-196 du 21 février 1951 fixant les attributions respectives du secrétariat d'État aux forces armées « air », du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'État aux forces armées « guerre » en ce qui concerne les installations immobilières du département de l'air, modifié par le décret n° 54-534 du 17 mai 1954, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 52-235 du 3 mars 1952 relatif à l'aviation légère d'observation d'artillerie ;

Vu le décret n° 71-336 du 29 avril 1971 modifié relatif au régime des masses dans les formations militaires, modifié par le décret n° 91-684 du 14 juillet 1991, notamment son article 5 ;

Vu le décret n° 82-786 du 15 septembre 1982 portant transfert au ministère de la défense des attributions relatives à l'infrastructure de l'aéronautique ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement du 27 juillet 2005, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2007-275 du 1er mars 2007 portant dérogation à certaines dispositions relatives à l'organisation du commandement de la région Sud-Est et de la région terre Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres,

Arrête :

Art. 1er. Les personnes n'appartenant pas à l'administration centrale du ministère de la défense mentionnées dans le tableau annexé au présent arrêté reçoivent délégation de pouvoir du ministre de la défense en matière

de marchés publics et d'accords-cadres relevant de leur domaine de compétence.

Cette délégation s'applique également aux contrats passés en vertu de l'article 3 du code des marchés publics.

Les agents chargés de la suppléance ou de l'intérim de ces personnes disposent de la même délégation dans les mêmes conditions.

Art. 2. Sont abrogés :

1. L'arrêté du 1er mars 2004 portant désignation des personnes responsables des marchés au ministère de la défense ;
  
2. L'ensemble des délégations de signature consenties à des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale du ministère de la défense en matière de marchés publics et d'accords-cadres, prises en application du décret du 27 juillet 2005 susvisé.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 2007.

Hervé MORIN.

## ANNEXE.

ORGANISMES OU AUTORITÉS dont relèvent les personnes habilitées	PERSONNES HABILITÉES	MONTANT MAXIMUM DES MARCHÉS (1)
	<b>Directions et services relevant du chef d'état-major des armées</b>	
Direction centrale du service de santé des armées.	Directeur des approvisionnements et des établissements centraux du service de santé des armées	Sans limitation
	Directeurs régionaux du service de santé des armées	Dans les limites mentionnées en (2)
	Directeurs interarmées du service de santé outre-mer	Dans les limites mentionnées en (2)
	Commandants des écoles de formation et directeur de l'École du Val-de-Grâce	Dans les limites mentionnées en (2)
	Directeurs des instituts du service de santé des armées	Dans les limites mentionnées en (2)
	Directeur du centre de recherches du service de santé des armées	Dans les limites mentionnées en (2)
	Médecins-chefs des hôpitaux des armées en métropole	Dans les limites mentionnées en (2)
Direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.	Directeur de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Ile-de-France	Sans limitation
	Directeur de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Metz	Sans limitation
	Directeur de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Lyon	Sans limitation
	Directeur de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Bordeaux	Sans limitation
	Directeur de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Rennes	Sans limitation
	Commandant du 43e bataillon de transmissions	MAPA × 30
	Directeur de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information - Saint-Denis-de-la-Réunion	MAPA × 1
Direction centrale du service des essences des armées.	Directeur de l'établissement administratif et technique du service des essences des armées	MAPA × 100
	Directeurs régionaux interarmées du service des essences des armées	MAPA × 20
	Directeur de la base pétrolière interarmées	MAPA × 20
	Directeur du laboratoire du service des essences des armées	MAPA × 20
Divers.	Commandants des formations administratives et chefs des organismes administrés comme telles	MAPA × 0,66
	<b>Armée de terre</b>	

Chef d'état-major de l'armée de terre.	Directeur de la section technique de l'armée de terre (3)	MAPA × 1
	Commandants des régions terre Sud-Est et Ile-de-France (4)	Sans limitation
Direction centrale du commissariat de l'armée de terre.	Directeur du service central d'études et de réalisations	Sans limitation
	Directeurs régionaux du commissariat	Sans limitation
	Directeurs des commissariats hors métropole	MAPA × 60
	Directeur du commissariat de la base de transit interarmées	MAPA × 20
	Directeur du service interarmées de liquidation des transports	MAPA × 1
	Directeur du commissariat administratif	MAPA × 1
	Directeurs des commissariats de l'armée de terre	MAPA × 1
Direction centrale du matériel de l'armée de terre.	Directeur du service central des achats de la maintenance	Sans limitation
	Directeurs régionaux du matériel	MAPA × 45
	Directeurs régionaux adjoints du matériel	MAPA × 1,5
	Commandants des bases de soutien des matériels	MAPA × 1
	Chefs de détachements des bases de soutien des matériels	MAPA × 1
	Chef du centre d'études et de développements informatiques du matériel de l'armée de terre	MAPA × 1
Divers.	Chef de la section géographique militaire (3)	MAPA × 1
	Commandants des corps de troupes et chefs des organismes administrés comme tels	MAPA × 0,66
	<b>Marine</b>	
Direction centrale du commissariat de la marine.	Chef du service technique et des marchés généraux	Sans limitation
	Directeurs locaux et directeurs adjoints	MAPA × 100
	Chefs des services du matériel	MAPA × 60
	Chefs des services « vivres/restauration »	MAPA × 60
	Directeurs des commissariats hors métropole	MAPA × 60
Direction centrale du service de soutien de la flotte.	Directeur local du service de soutien de la flotte de Brest, directeur adjoint	MAPA × 70
	Directeur local du service de soutien de la flotte de Toulon, directeur adjoint	MAPA × 70
	Directeur d'antenne de soutien des Antilles	MAPA × 10
	Directeur d'antenne de soutien de Nouvelle-Calédonie	MAPA × 10
	Directeur d'antenne de soutien de Polynésie française	MAPA × 10
	Directeur d'antenne de soutien de la Réunion	MAPA × 10
Direction centrale des systèmes d'information de la marine.	Directeurs régionaux et directeurs adjoints régionaux des systèmes d'information de la marine à Brest, à Toulon et à Paris	MAPA × 10
	Directeur régional et directeur adjoint régional des systèmes d'information de la marine à Cherbourg	MAPA × 1
Divers.	Commandants des formations autonomes de la marine et chefs des organismes administrés comme telles	MAPA × 0,66
	<b>Armée de l'air</b>	
Direction centrale du commissariat de l'air.	Directeur du service administratif	Sans limitation
	Directeur du service logistique	Sans limitation
	Directeurs des structures locales d'achat et de mandatement	MAPA × 100
	Directeurs des établissements logistiques	MAPA × 30
	Directeurs des commissariats hors métropole	MAPA × 60
		Sans limitation

Direction centrale du matériel de l'armée de l'air.	Directeur et sous-directeur du service des marchés centralisés	
	Directeur, sous-directeur de l'établissement central de l'infrastructure de l'air	Sans limitation
	Directeur des établissements spéciaux	MAPA × 30
Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense.	Chef du service des contrats et des finances et adjoints au chef du service	MAPA × 100
Divers.	Commandants des bases aériennes et chefs des organismes administrés comme telles	MAPA × 0,66
	Gendarmerie nationale	
Direction générale de la gendarmerie nationale.	Commandant du centre administratif de la gendarmerie nationale	Sans limitation
	Commandants de centre administratif territorial de la gendarmerie	MAPA × 180 (5)
	Commandants de région de gendarmerie et chefs des organismes administrés comme telles	MAPA × 0,66
	Délégation générale pour l'armement	
Direction des systèmes d'armes.	Chef du service centralisé des achats	Sans limitation
	Adjoints au chef du service centralisé des achats	Sans limitation
Direction des systèmes de forces et des stratégies industrielle, technologique et de coopération.	Chef du service des recherches et technologies de défense et de sécurité	Sans limitation
	Directeur du centre d'analyse de défense	MAPA × 50
	Directeur du centre de documentation de l'armement	MAPA × 50
Direction de l'expertise technique.	Directeur du centre d'expertise parisien	MAPA × 50
	Directeur du centre d'études de Gramat	MAPA × 50
	Directeur de l'établissement technique d'Angers	MAPA × 50
	Directeur de l'établissement technique de Bourges	MAPA × 50
	Directeur du centre électronique de l'armement	MAPA × 50
	Directeur du centre technique des systèmes navals	MAPA × 50
	Directeur du groupe d'études sous-marines de l'Atlantique	MAPA × 50
	Directeur du laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques	MAPA × 50
	Directeur du centre du Bouchet	MAPA × 50
Direction des essais.	Chef du service centralisé des achats et du soutien	Sans limitation
	Directeur du centre d'essais en vol	MAPA × 50
	Adjoint au directeur du centre d'essais en vol, chef de la base d'essais d'Istres	MAPA × 20
	Adjoint au directeur du centre d'essais en vol, chef de la base d'essais de Cazaux	MAPA × 20
	Adjoint au directeur du centre d'essais en vol, chef de bases d'essais de Toulouse	MAPA × 20
	Directeur du centre d'essais des propulseurs	MAPA × 50
	Directeur du centre d'achèvement et d'essais des propulseurs et engins	MAPA × 50
	Directeur du centre d'essais aéronautique de Toulouse	MAPA × 50
	Directeur du centre d'essais de lancement de missiles	MAPA × 50
	Adjoint au directeur du centre d'essais de lancement de missiles, chef du site des Landes.	MAPA × 20

	Adjoint au directeur du centre d'essais de lancement de missiles, chef du site de la Méditerranée	MAPA × 20
	Directeur du bassin d'essais des carènes	MAPA × 50
Direction des plans, du budget et de la gestion.	Directeur de l'établissement central de soutien	Sans limitation
	Sous-directeur de l'établissement central de soutien en charge des achats.	MAPA × 100
Service de la maintenance aéronautique.	Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux	MAPA × 50
	Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand	Sans limitation
	Directeur de l'atelier industriel de Cuers-Pierrefeu	MAPA × 50
	<b>Secrétaire général pour l'administration</b>	
Direction du service national.	Directeurs interrégionaux et adjoints aux directeurs	MAPA × 10
Direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale.	Chef du service des ressortissants du département ministériel chargé des anciens combattants et victimes de guerre qui résident à l'étranger	MAPA × 3
Service d'infrastructure de la défense.	Directeur du service technique des bâtiments, fortifications et travaux	Sans limitation (6) MAPA × 70 (7) MAPA × 15 (8)
	Directeur du service technique, des travaux immobiliers et maritimes	Sans limitation (6) MAPA × 70 (7) MAPA × 15 (8)
	Directeur régional du service d'infrastructure de la défense « Ile-de-France »	MAPA × 30 (7) MAPA × 40 (8)
	Directeurs régionaux du génie	MAPA × 30 (7) MAPA × 40 (8)
	Directeurs locaux des travaux maritimes	Sans limitation (6) MAPA × 120 (7) MAPA × 40 (8)
	Directeurs d'établissements du génie	Sans limitation (6) MAPA × 70 (7) MAPA × 30 (8)
	Directeurs des directions de travaux d'outre-mer, de Djibouti, de Dakar	Sans limitation (6) MAPA × 70 (7) MAPA × 30 (8)
	<b>Divers</b>	
Ministère chargé de l'équipement.	Directeurs départementaux de l'équipement (9)	Sans limitation (6) (7) (8)
	Chefs des services spéciaux des bases aériennes (9)	Sans limitation (6) (7) (8)
	Directeurs des services chargés de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française (9)	Sans limitation (6) (7) (8)
	Directeur du service technique de l'aviation civile	Sans limitation (6) (7) (8)
	Directeur des services de la navigation aérienne	Sans limitation

		(6) (7) (8)
	Directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales	Sans limitation (6) (7) (8)
<p>(1) L'expression « MAPA x » s'entend comme suit : montant égal à n fois le seuil des marchés et accords-cadres pouvant être passés selon la procédure adaptée tel qu'il est fixé par l'article 26-II du code des marchés publics.</p> <p>(2) Délégation accordée sans limite de seuil, à l'exclusion des marchés et accords-cadres d'informatique (fournitures ou prestations de services) faisant l'objet d'une programmation centralisée.</p> <p>(3) Délégation limitée aux marchés et accords-cadres imputés sur des crédits dont la direction centrale du matériel de l'armée de terre est gestionnaire.</p> <p>(4) En application du décret n° 2007-275 du 1er mars 2007 portant dérogation à certaines dispositions relatives à l'organisation du commandement de la région terre Sud-Est et de la région terre Ile-de-France, cette délégation est consentie jusqu'au 31 décembre 2008 aux commandants de région terre territorialement compétents. Cette délégation s'étend jusqu'au 31 décembre 2008 aux marchés et accords cadres passés par le commandant de la région terre Ile-de-France au profit des organismes implantés outre-mer et à l'étranger.</p> <p>(5) Lorsque les commandants de centre administratif territorial de la gendarmerie agissent dans le cadre de l'article 7 du code des marchés publics, la délégation est accordée sans limite de seuil.</p> <p>(6) Délégation limitée aux marchés et accords-cadres se référant au cahier des clauses administratives générales (CCAG) (travaux), y compris les marchés de travaux passés à l'étranger ne se référant pas à ce CCAG.</p> <p>(7) Délégation limitée aux marchés se référant aux cahiers (prestations intellectuelles, marchés industriels, fournitures courantes), y compris les marchés de ces types de prestations ne se référant pas à l'un de ces CCAG.</p> <p>(8) Limitation applicable aux seuls marchés de définition ou de maîtrise d'oeuvre passés conformément aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée et de ses textes d'application.</p> <p>(9) Délégations accordées sur le fondement du décret n° 51-196 du 21 février 1951 fixant les attributions respectives du secrétariat d'État aux forces armées « air », du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'État aux forces armées « guerre » en ce qui concerne les installations immobilières du département de l'air et de son arrêté d'application du 22 février 1951 fixant les attributions respectives du secrétaire d'État aux forces armées « air », du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'État aux forces armées « guerre » en ce qui concerne les installations immobilières du département de l'air.</p>		